



COMITÉ DE
PROMOTION ÉCONOMIQUE
DE SAINT-FERDINAND

MÉMOIRE DU COMITÉ DE PROMOTION ÉCONOMIQUE DE ST-FERDINAND (CDPE)

DÉPOSÉ AU BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT (BAPE)

CONCERNANT LE PROJET D'AMÉNAGEMENT
D'UN PARC ÉOLIEN DANS LA MRC DE L'ÉRABLE
PAR LA COMPAGNIE *ÉOLIENNES DE L'ÉRABLE INC.*

3 DÉCEMBRE 2009

PRÉSENTATION

Le Comité de promotion économique de St-Ferdinand (CDPE) a reçu ses lettres patentes de l'Inspecteur général des institutions financières le 3 avril 2002. C'est un organisme sans but lucratif subventionné principalement par la Municipalité de Saint-Ferdinand. Le CDPE gère, entre autres, une zone industrielle appartenant à la municipalité.

Le mandat du CDPE est le suivant :

- promouvoir le développement économique dans la municipalité de Saint-Ferdinand par la mise sur pied de services facilitant l'implantation de nouvelles entreprises et l'expansion d'entreprises existantes;
- contribuer au rayonnement des entreprises du secteur touristique par une aide financière dans leurs coûts de publicité;
- revitaliser le secteur de la construction en versant une subvention aux propriétaires qui acquièrent une nouvelle résidence;
- mettre sur pied des structures dans le but de stimuler le dynamisme du milieu et la création d'emplois dans la municipalité.

Le CDPE est formé de 7 membres formant son conseil d'administration, de 2 membres nommés d'office et représentant la municipalité et d'une secrétaire en appui au comité. Vous trouverez les noms de ces personnes en annexe.

INTÉRÊTS CONCERNANT LE PROJET *ÉOLIENNES DE L'ÉRABLE*

En 2002, la fermeture de l'Hôpital Saint-Julien à Saint-Ferdinand a entraîné la perte de plus de 600 emplois dans la région, dont près de la moitié dans notre municipalité. Il va sans dire que l'hôpital était le plus gros employeur de Saint-Ferdinand. Depuis ce temps, des résidents ont dû quitter la municipalité, tandis que d'autres se sont trouvé un travail à l'extérieur de Saint-Ferdinand. Ce qui fait en sorte que les commerçants ont subi une

baisse importante de leur chiffre d'affaires, certains ont même dû fermer boutique.

Ce projet intéresse le CDPE de par ses retombées économiques au niveau local. La municipalité a un réel besoin d'un projet de grande envergure. Le projet *Éoliennes de l'Érable* nécessite un investissement de 400 millions de dollars, entraînant de 40 à 60 millions de dollars en retombées locales dans la région de l'Érable.

Les sommes d'argent qui seront dépensées localement pendant la durée des travaux; les redevances qui seront versées à la MRC de L'Érable, à la municipalité de Saint-Ferdinand, aux propriétaires qui auront des éoliennes sur leur terre et aux résidents qui habitent à proximité des éoliennes; la réfection d'environ 35 km de routes; la création d'une vingtaine d'emplois pour l'exploitation du parc éolien. Tous ces motifs nous portent à croire que l'aménagement d'un parc éolien, chez nous à Saint-Ferdinand, augmenterait la diversité économique et profiterait à l'ensemble de la population.

ACCEPTABILITÉ DU PROJET

La population de Saint-Ferdinand vit présentement une situation assez controversée au sujet de l'implantation du parc éolien. Cette situation se vit, dans certains cas, avec beaucoup d'émotivité; ce qui la rend encore plus délicate car elle suscite des conflits familiaux, d'autres avec des amis et elle peut s'avérer menaçante pour le bon voisinage. N'allez pas croire que nous y sommes indifférents. Nous sommes conscients qu'un projet de cette envergure peut causer certains désagréments.

Selon nous, un tel projet devrait impliquer davantage la population de Saint-Ferdinand, surtout les résidents qui demeurent à proximité du parc éolien. Ces gens devraient être dédommagés, ils devraient recevoir une compensation financière. Afin d'éviter de la controverse, la compagnie doit informer ces personnes de ses intentions le plus vite possible.

De plus, le CDPE souhaite que les entreprises locales et que la population de Saint-Ferdinand soient favorisées dans l'octroi de prestations de travail pendant la durée des travaux et pendant la période d'exploitation du parc éolien et du Centre d'interprétation. Cela contribuerait à augmenter l'acceptabilité du projet par la population locale.

SUGGESTION

Afin de répondre adéquatement aux besoins en hébergement et en restauration des personnes qui travailleront à l'aménagement du parc éolien, nous aimerions connaître ces besoins le plus rapidement possible. Nous croyons que plusieurs commerçants et même des résidents pourraient être intéressés à offrir de tels services. En plus du réseau hôtelier existant, une liste des maisons, des appartements et des chambres à louer pourrait être dressée. De même, en plus des restaurants présents sur notre territoire, nous croyons que certains résidents pourraient être intéressés à servir des repas à cette clientèle. Cela permettrait à plusieurs commerçants et à des résidents de bénéficier d'une part intéressante des retombées locales.

RECOMMANDATION

Le Comité de promotion économique de St-Ferdinand (CDPE) a sérieusement analysé le dossier et, selon ses constatations, il considère que, pour l'ensemble de la communauté de Saint-Ferdinand, notre appui à ce projet doit faire partie des actions à poser pour rehausser l'économie de notre milieu. Vous trouverez en annexe un extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 17 septembre 2009 attestant l'appui du CDPE au projet *Éoliennes de L'Érable*.

ANNEXE I

Liste des personnes qui forment le conseil d'administration du Comité de promotion économique de St-Ferdinand :

- Rosaire Croteau, président, menuisier et entrepreneur en construction maintenant à la retraite;
- Jean-Paul Marcoux, vice-président, gestionnaire de cas au CLSC de l'Érable;
- Réналd Mercier, secrétaire-trésorier, entrepreneur forestier et promoteur en immobilier;
- Guylaine Dubuc, administratrice, directrice générale de la Caisse Desjardins du Carrefour minier;
- Gaston Roy, administrateur, enseignant et directeur d'école à Saint-Ferdinand maintenant à la retraite;
- Chantal Demers, administratrice, copropriétaire et gérante d'une flotte d'autobus scolaires;
- Gérard Garneau, membre nommé d'office et représentant la municipalité de Saint-Ferdinand, siégeant sans droit de vote;
- Clermont Tardif, membre nommé d'office et représentant la municipalité de Saint-Ferdinand, siégeant sans droit de vote;
- Michelle Lemay, secrétaire en appui au CDPE, siégeant sans droit de vote.

ANNEXE II

Extrait du procès-verbal (copie de la résolution n° 2009-51) de la séance du conseil d'administration du Comité de promotion économique de Saint-Ferdinand, tenue le 17 septembre 2009, à 18 h 30, au bureau municipal situé au 821, rue Principale à Saint-Ferdinand. Séance à laquelle il y avait quorum.

PROJET ÉOLIENNES DE L'ÉRABLE

Préambule

La population de Saint-Ferdinand vit présentement une situation assez controversée au sujet de l'implantation d'un éventuel parc éolien. Cette situation se vit, dans certains cas, avec beaucoup d'émotivité; ce qui la rend encore plus délicate car elle suscite des conflits familiaux, d'autres avec des amis et elle peut s'avérer menaçante pour le bon voisinage. Tout projet d'une telle envergure peut causer des désagrément à certains citoyens. N'allez pas croire que nous y sommes indifférents. Le Comité de promotion économique de Saint-Ferdinand (CDPE) a sérieusement analysé le dossier et, selon ses constatations, il considère que, pour l'ensemble de la communauté de Saint-Ferdinand, notre appui à ce projet doit faire partie des actions à poser pour rehausser l'économie de notre milieu.

Considérant les sommes d'argent qui seront investies localement pendant la durée des travaux de construction du Parc éolien de l'Érable;

Considérant la création d'une vingtaine d'emplois à Saint-Ferdinand pour l'exploitation du parc éolien;

Considérant les retombées économiques escomptées pour la plupart des commerçants de la municipalité;

Considérant la réfection de certains tronçons routiers;

Considérant les redevances qui seront versées à la MRC de l'Érable, à la Municipalité de Saint-Ferdinand ainsi qu'aux propriétaires qui auront des éoliennes sur leurs terres;

Considérant le manque à gagner dans la municipalité suite à la fermeture de l'Hôpital Saint-Julien il y a quelques années;

Considérant l'apport économique que représente ce projet dans notre localité;

Afin de stimuler l'économie de la municipalité de Saint-Ferdinand, il est résolu, à la majorité des administrateurs présents, que le Comité de promotion économique de Saint-Ferdinand appuie le Projet Éoliennes de l'Érable qui sera mis sur pied par la compagnie Enerfin Sociedad de Energia S.L.

Copie certifiée conforme ce 2^e jour de décembre 2009.

MICHELLE LEMAY, secrétaire en appui au CDPE

ANNEXE III

Ce mémoire représente la position du Comité de promotion économique de St-Ferdinand, dont voici les coordonnées :

Comité de promotion économique de St-Ferdinand
821, rue Principale
Saint-Ferdinand (Québec) G0N 1N0

